



Rupture conventionnelle

Par Mido14

Bonjour à tous,

Suite à un accident de travail qui a duré 6 mois, mon employeur m'a appelé pour trouver une solution à cette situation, et a suggéré qu'on fasse une rupture conventionnelle et m'a demandé de ne pas renouveler mon accident de travail pour qu'il puisse commencer les modalités de la rupture conventionnelle.

Effectivement on a signé la demande ensemble le 17/11/21 et m'a assuré qu'il s'occupait de ça dès le lendemain et qu'en attendant la procédure qui prend en moyenne 15 jours il allait me mettre en congés payés (il me restait 5 semaines de cp). Au bout de 3 semaines sans réponses j'ai essayé de le joindre sans succès. Ensuite il m'a envoyé un message me disant qu'avec la situation sanitaire actuelle ça prenait plus de temps et que de toute façon j'ai encore des cp à poser. Donc je patiente et de temps en temps je l'appelle mais il ne répond pas.

Début janvier je reçois un courrier de la Dreets m'indiquant qu'ils ont reçu une demande de rupture conventionnelle il y a à peine 3 jours et qu'ils avait un délai jusqu'au 31 janvier, et au lendemain de cette date on peut considérer que la rupture conventionnelle est acceptée. Donc clairement mon employeur n'a pas fait le nécessaire il a attendu plus d'un mois pour faire la demande. Et maintenant on est le 3 février et je n'ai toujours pas de nouvelles de sa part.

Que puis-je faire svp ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement